



Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	12,10 € TTC / m ² de surface habitable en zone très tendue 10,09 € TTC / m ² de surface habitable en zone tendue 8,07 € TTC / m ² de surface habitable en dehors des zones très tendues et tendues	12,10 € TTC / m ² de surface habitable en zone très tendue 10,09 € TTC / m ² de surface habitable en zone tendue 8,07 € TTC / m ² de surface habitable en dehors des zones très tendues et tendues
État des lieux d'entrée	3,03 € TTC / m ² de surface habitable	3,03 € TTC / m ² de surface habitable

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Bail professionnel	1 mois de loyer charges comprises HT. 1 mois de loyer hors charges HT (dans le cas de la gestion confiée à l'agence)	1 mois de loyer charges comprises HT
Bail commercial	15% HT du loyer annuel HT/HC, soit 18% TTC 12,50% HT du loyer annuel HT/HC, soit 15% TTC (dans le cas de la gestion confiée à l'agence)	15% HT du loyer annuel HT/HC, soit 18% TTC
Bail stationnement	150 € TTC	150 € TTC



Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge Bailleur
Etat des lieux bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 100 € TTC
Etat des lieux bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 150 € TTC
Etat des lieux bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 200 € TTC

Honoraires d'état des lieux :

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 120,00 € TTC à la charge du bailleur (non facturé dans le cadre d'un mandat de location ou de gestion confié à l'agence au plus tard 6 mois après la remise de l'estimation)

État des risques et pollution (ERP) : 25,00 € TTC à la charge du bailleur

Rédaction d'un bail : 200,00 € TTC, à la charge du bailleur. Uniquement pour un bail habitation.

Inventaire réalisé par l'agence dans le cadre d'un bail meublé : 100,00 € TTC, à la charge du bailleur (non facturé s'il est fourni par le bailleur AVANT la signature du bail)

Honoraires de gestion locative (sur les montants quittancés) :

Pack ECO	Pack INTEGRAL
5,88% TTC	7,2 % TTC

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés, assistance juridique et détériorations immobilières) : 2,15 % TTC

Les tarifs indiqués sont Toutes Taxes Comprises (TTC) au taux en vigueur le 1er janvier 2026



Vente – Barème à compter du 1er janvier 2026

Honoraires de transaction :

Prix de Vente	Honoraires TTC
En dessous de 80 000 €	9% TTC
80 001 € à 100 000 €	8% TTC
100 001 € à 120 000 €	7% TTC
120 001 € à 140 000 €	6% TTC
140 001 € à 160 000 €	5% TTC
160 001 € à 260 000 €	4,5% TTC
260 001 € à 360 000 €	4% TTC
Au-delà de 360 001 €	3,5% TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations :

Avis de valeur : 150 € TTC à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente

confié à l'agence au plus tard 6 mois après la remise de l'estimation)

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du vendeur

Les tarifs indiqués sont Toutes Taxes Comprises (T.T.C.) au taux en vigueur le 1er janvier 2026

